



Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 26 octobre 2018
Bureau national (salle de conférence 1967), 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)

PROCÈS-VERBAL

Présences : G. Phillips (président), O. Alarie, N. Bois, A. Coles, H. Collins, H. Delnick, N. Giannakoulis (*par téléconférence pendant les 30 premières minutes*), G. Kopytko, F. Lord, A. Nemec, A. Picotte, A. Trau

Personnel : J. Courty, C. Danik

Par téléconférence : D. Cooper (*en matinée*), K. Mansfield, M. Stiermann (*en matinée*) et C. Vézina

Absence excusée : E. Venditti

1. Ouverture de la séance

Le président déclare la séance officiellement ouverte à 9 h 4 et après l'appel nominal, il confirme l'atteinte du quorum.

1.1 Examen de l'ordre du jour

On procède à un examen rapide de l'ordre du jour. Aucun ajout n'est demandé.

Adoption de l'ordre du jour du CEN, sans amendement

Proposée par : A. Nemec

Appuyée par : A. Trau

Abstention : (1)

Vote à main levée : ordre du jour adopté à l'unanimité.

1.2 Examen du procès-verbal de la réunion publique antérieure du CEN (28 septembre 2018)

En plus de la correction de quelques erreurs grammaticales mineures, plusieurs modifications sont recommandées relativement au point 4.2 de l'ordre du jour : « *Le point sur les négociations collectives* ». Par conséquent, l'approbation du procès-verbal sera

reportée jusqu'à ce que les modifications proposées soient ajoutées au texte afin de permettre aux membres du CEN de les examiner au préalable.

1.3 Examen du procès-verbal de la séance à huis clos antérieure du CEN (28 juin 2018)

** On fait circuler un dossier contenant des copies du procès-verbal à huis clos, copies qui seront récupérées à la fin de la discussion sur ce point.*

On accorde aux membres du CEN 10 minutes pour examiner le procès-verbal. À l'issue de l'examen, les membres n'ont aucune question ni aucun commentaire à formuler.

Approbation du procès-verbal de la séance à huis clos du CEN du 28 septembre 2018, sans modification

Proposée par : N. Bois

Appuyée par : A. Picotte

Abstentions (4)

Vote à main levée : procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Points de décision

Approbation de la nomination d'un nouveau délégué syndical (GRC) : La secrétaire explique que ce point aurait dû être supprimé de l'ordre du jour, car il a été découvert par la suite que l'approbation de la nomination des délégués syndicaux ne se fait pas au niveau du CEN. La mise sur pied d'une section locale pour la GRC est en cours et l'élection d'un délégué syndical aura lieu à l'AGA. On rappelle aux membres que ce n'est qu'en l'absence d'une section locale que le CEN dispose du pouvoir d'approuver la nomination des délégués syndicaux.

3. Mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN

- I. Courriel aux membres nouvellement élus du groupe BdP : Terminé**
- II. Envoi de l'organigramme aux membres du CEN, par courriel : Terminé**
- III. Organisation d'une rencontre avec S. Hassan, du CT, au sujet du SAFF : En cours.**
Le président pourrait décider d'écrire un courriel à Mme Hassan au lieu de la rencontrer.

4. Points de discussion

4.1 Le point sur Phénix : Hier soir a eu lieu une réunion du Conseil des dirigeants des sections locales lors de laquelle des questions liées à Phénix ont été évoquées. Le président s'est engagé à faire parvenir un courriel aux représentants du Conseil du Trésor pour demander un rapport de situation concernant le comité nouvellement constitué pour Phénix.

(N. Giannakoulis se joint en personne à la réunion à 9 h 27.)

Mesure de suivi : Le président donnera un compte rendu sur le Système des RH Phénix de la prochaine génération à la prochaine réunion du CEN.

** Les membres du CEN reviennent sur l'examen et l'approbation du procès-verbal de la réunion publique du 28 septembre. Des imprimés des modifications proposées sont distribués.*

Les membres n'ont aucune question ni aucun commentaire à formuler et les modifications proposées relativement au point 4.2 de l'ordre du jour sont approuvées.

Approbation du procès-verbal de la réunion publique du CEN du 28 septembre 2018, dans sa version modifiée

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : N. Bois

Abstention (1)

Vote à main levée : procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Remarque : Le président déclare que dorénavant, on appliquera le processus d'examen antérieur et que par souci de transparence, les modifications de fond apportées aux procès-verbaux seront communiquées pendant la réunion.

(Le point 4.2 de l'ordre du jour, sur les négociations collectives, est examiné à huis clos.)

PAUSE-SANTÉ

4.3 Examen des politiques : Des modifications ont été apportées au texte à la suite des commentaires reçus de certains des membres du CEN et des copies traduites d'une politique sur les dons et d'une politique sur l'équité et l'inclusion ont été distribuées pendant la pause du midi. On demande aux membres du CEN d'examiner ces documents au court des semaines à venir en vue du vote sur leur adoption qui aura lieu à la réunion de novembre. Pour répondre à une observation fort à propos, on précise qu'une politique sur le harcèlement est en cours d'élaboration et que cette politique comportera une définition du harcèlement. C. Danik a bon espoir de pouvoir en présenter une première version à la prochaine réunion du CEN.

4.4 Fonds de défense : *On demande à ce que ce point de l'ordre du jour soit examiné de pair avec le point 6.1 : « Mise à jour sur le Comité des finances ». Le CEN est d'accord avec cette suggestion.*

On présente au CEN quelques informations contextuelles au sujet de Fonds de défense en plus d'expliquer pourquoi il est nécessaire d'examiner cette question. Actuellement, le Fonds de défense repose sur une structure fortement restrictive en ce qui concerne les placements financiers. Compte tenu des divergences actuelles, on demande au CEN d'envisager la possibilité de lancer le processus de retrait du Fonds de défense. Ce faisant,

nous pourrions adopter une approche holistique de la gestion de cette réserve et trouver les stratégies de croissance qui conviennent tout en optimisant les rendements. Les membres du CEN pourront ensuite décider ensemble d'augmenter au besoin la proportion du fonds constituée de liquidités ou d'instruments facilement monnayables.

Discussion : Dans l'ensemble, les commentaires des membres du CEN indiquent qu'ils sont largement favorables à l'idée de modifier les paramètres du Fonds de défense pour permettre une plus grande souplesse en matière de placements, en dehors des liquidités et autres instruments facilement monnayables. La question doit bien sûr être présentée aux membres de l'Association pour qu'ils se prononcent dans le cadre d'un vote, mais avant de le faire, il est jugé plus prudent d'attendre qu'un solide plan de communication soit mis au point. Le président suggère de viser provisoirement l'horizon de mars 2019 pour que cela coïncide avec la fin de l'exercice financier et la conclusion du cycle de négociations collectives. D. Cooper, qui est d'accord avec la suggestion, déclare que du point de vue juridique, il serait sage, avant de proposer des changements, de procéder à un examen approfondi de l'actuelle Politique de placement pour mieux en comprendre les objets. Au terme d'une longue discussion, on convient que le Comité des finances convoquera une réunion la semaine prochaine pour traiter plus amplement de cette idée. On invite G. Kopytko à assister à la prochaine réunion du Comité des finances pour y traiter des points litigieux et des préoccupations qui viennent d'être soulevés.

(M. Stiermann se joint de nouveau à la réunion par téléconférence à 10 h 58.)

Mesure de suivi : Le Comité des finances rédigera une proposition accompagnée des raisons qui justifient la modification des paramètres du Fonds de défense et il présentera le tout au CEN deux semaines avant la prochaine réunion. Puis, à sa réunion de novembre, le CEN discutera de la question dans le détail et votera sur la proposition.

Résolution visant à constituer un registre des résolutions à ajouter aux Statuts, à partir du début du dernier mandat du CEN.

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : G. Kopytko

Discussion : On s'entend sur le fait qu'aucun échéancier fixe ne sera imposé, car mener cette entreprise à bien nécessitera des délais supplémentaires et la récupération de mots de passe.

Abstention : (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.

6. Comptes rendus sur les comités

6.1 Comité des finances

**Des imprimés des états financiers sont distribués aux membres du CEN pour qu'ils les examinent.*

N. Giannakoulis conduit l'examen exhaustif des états financiers, qui donnent une ventilation détaillée de la situation financière de l'Association au cours des trois derniers

mois. On porte une attention particulière à la période de septembre ainsi qu'aux principaux résultats découlant de la réunion du 18 octobre du Comité des finances. En ce qui concerne la vérification, le président du Comité de vérification, Sami Rehman, devrait présenter ses conclusions à la réunion de novembre du CEN. On recommande d'envisager la tenue d'une réunion extraordinaire du CEN, ce qui laisserait tout le temps voulu pour examiner le rapport de vérification avant l'AGA.

6.2 Sous-comité des ressources humaines

Le Sous-comité des RH s'est réuni pendant l'été afin d'actualiser son mandat. Au cours des prochaines semaines, K. Mansfield travaillera de pair avec D. Cooper pour veiller à ce que le tout s'harmonise avec les Règlements. Le mandat sera soumis à l'approbation du CEN à sa réunion de novembre.

6.3 Comité des Statuts et Règlements

F. Lord déclare que malgré l'impossibilité de convoquer une réunion en septembre et octobre, le Comité des Statuts et des Règlements prévoit de se réunir plus fréquemment pour rester au fait des affaires courantes. Le Comité attend de recevoir l'avis juridique commandé à D. Cooper au sujet du Règlement n° 5 avant de le présenter officiellement au CEN.

6.4 Comité des candidatures et des résolutions

C. Vézina rapporte que le Comité des candidatures et des résolutions s'est récemment réuni et que le processus d'examen des quatre résolutions se poursuit. Le débat des candidats aura lieu le 15 novembre à 19 h. Le CCR travaille de pair avec M^e P. Engelmann pour s'assurer du respect des Statuts. Les noms des candidats n'ont pas encore été annoncés; toutefois, le CCR devrait publier très prochainement un communiqué officiel.

7. Rapports

7.1 Rapport de la présidence : Étant donné qu'il a été absent du bureau récemment, le président a délégué la présentation du rapport de la présidence au vice-président.

7.2 Rapport de la vice-présidence : N. Giannakoulis donne un compte rendu sur cette quinzaine bien remplie, qui a été ponctuée notamment d'innombrables réunions. Certains éléments du rapport de la vice-présidence seront abordés lors du huis clos.

7.3 Rapport de la Direction des services professionnels : C. Vézina signale au CEN que des séances de formation sont prévues au cours de la semaine à venir (*trois jours en anglais, et trois jours en français*). Jusqu'à présent, la participation des personnes inscrites est satisfaisante. De plus, la Direction a embauché une nouvelle directrice des communications qui est bilingue et qui entrera en fonctions le 13 novembre. La candidate a déjà fait la preuve de son caractère entreprenant en produisant un rapport détaillé sur les moyens de retravailler efficacement le site Web.

Mesure de suivi : On demande de remettre à cette personne un plan de communication à court et à long terme.

(M. Stiermann quitte la conférence téléphonique à 11 h 39 pour pouvoir assister à la réunion en personne en après-midi.)

7.4 Rapport de la Direction des politiques : C. Danik a rencontré les représentants de la direction du Bureau de la traduction qui travaillent actuellement à la révision des descriptions des postes de TR-02 et TR-03. L'enjeu consiste à déterminer comment l'employeur peut aborder la question de l'utilisation des nouvelles technologies et comment il doit définir le travail effectué au moyen de cette technologie : s'agit-il de « post-édition (révision) » ou de « traduction »? Le président de l'ACEP a été invité à siéger au comité consultatif constitué pour le Bureau de la traduction; lorsqu'on en saura davantage sur ce comité et sur son mandat, le CEN en sera informé.

PAUSE DU DÎNER

5. Questions à aborder à huis clos
(Le point n° 5 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

8. Levée de la séance
Résolution de levée de la séance du CEN
Proposée par : le président **Vote à main levée** : résolution adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 14 h 47, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 26 octobre 2018.

APPROUVÉ PAR :

Président du CEN

Date